

CAHIER DU
PARTICIPANT

GOUVERNER
POUR TOUS
LES QUÉBÉCOIS

CONSEIL GÉNÉRAL
26 octobre 2013



PROGRAMME DU CONSEIL GÉNÉRAL

8 H	INSCRIPTION
9 H 30	OUVERTURE du Conseil général Allocution de M. Saul Polo , président du PLQ
9 H 45	PRÉSENTATION DE LA RÉOLUTION-CADRE SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU PLQ par M. Robert Poëti Député de Marguerite-Bourgeoys
11 H	ALLOCUTION de M. Philippe Couillard , chef du PLQ

11 H 30	PÉRIODE DE DINER LIBRE
----------------	-------------------------------

12 H 45	PRÉSENTATION DE LA RÉOLUTION-CADRE par Mme Marie Montpetit Présidente de la Commission politique et M. Sam Hamad Député de Louis-Hébert
13 H 05	PÉRIODE D'AMENDEMENTS à la résolution-cadre
15 H 30	DISCOURS DE CLÔTURE Mme Madwa-Nika Cadet Présidente de la Commission-Jeunesse du PLQ M. Philippe Couillard Chef du PLQ
16 H	FIN DU CONSEIL GÉNÉRAL

PHILIPPE COUILLARD

CHEF

PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC



Chers militants,

Chères militantes,

Le 17 mars dernier, nous avons débuté ensemble la rédaction d'un nouveau chapitre dans l'histoire de notre parti. Depuis sa fondation, le PLQ a contribué à l'avancement du Québec sur le plan social, culturel et économique. Les valeurs et les principes que nous défendons ont traversé les époques et ont permis à des militants comme vous de présenter des idées audacieuses qui ont contribué à bâtir ce Québec moderne que nous connaissons.

Nos valeurs sont connues et nous différencient des autres formations politiques. Nous croyons en un Québec fier de ses origines, de sa langue et de sa culture. Nous croyons en un Québec qui contribue positivement à l'avancement du Canada. Nous croyons que le développement économique doit être priorisé pour nous donner les moyens de bâtir une société juste. Nous croyons que les libertés individuelles de tous les Québécois doivent être protégées et qu'un gouvernement doit unir plutôt que diviser la population.

Au cours des derniers mois, nous avons procédé à un grand exercice de consultation de nos membres. J'ai tout d'abord parcouru l'ensemble des régions du Québec à deux reprises depuis l'an dernier. Lors de mes nombreuses visites, j'ai rencontré des familles, des travailleurs, des entrepreneurs, des étudiants, des aînés, des militants, des groupes communautaires et des personnes vivant avec un handicap. Le Québec est formé de gens de cœur attachés à leurs communautés et qui souhaitent développer leur région afin que leurs enfants puissent s'y épanouir.

Pour répondre à leurs besoins, j'ai demandé à nos députés ainsi qu'à des militants de former divers groupes de travail afin de renouveler notre parti et de proposer des solutions concrètes à des problèmes vécus par les familles québécoises.

Nous avons également entamé une série de colloques régionaux, afin que vous puissiez identifier les priorités sur lesquelles vous désirez qu'un gouvernement libéral agisse.

Tout ce travail culmine aujourd'hui à la présentation des orientations générales qui seront les nôtres au prochain rendez-vous électoral.

Croyez bien que, sans vous, le PLQ ne peut avancer. Le PLQ appartient à ses militants. Il appartient aux femmes et aux hommes qui font le choix de l'engagement politique pour faire avancer leur communauté. Grâce à votre détermination, nous pourrons ensemble bâtir un Québec qui nous ressemble. Un Québec qui nous rassemble. Un Québec que nous serons fiers de léguer à nos enfants.

Gouvernons pour tous les Québécois.

SAUL POLO

PRÉSIDENT

PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC



Chers amis,

Depuis maintenant huit mois, nous avons entamé une démarche de modernisation de notre parti. Une modernisation de notre programme, une modernisation de notre fonctionnement, une modernisation de nos structures. Cette démarche sans précédent dans l'histoire moderne du PLQ représente la volonté de notre chef, Philippe Couillard. Elle a été entreprise conjointement avec vous tous, militants du Parti et députés.

Les huit grandes valeurs libérales que sont les libertés individuelles, l'identification au Québec, l'appartenance au Canada, le développement économique, la justice sociale, le respect de la société civile, la vie politique à l'enseigne de la démocratie et l'équité intergénérationnelle ont toujours joué un rôle très important au sein de notre parti. Ces valeurs nous guident immuablement dans notre réflexion et nos actions.

Aujourd'hui, c'est dans cette perspective que nous vous présentons une résolution-cadre portant sur un code d'éthique et de déontologie. Il s'agit de la première étape d'un processus de mise en œuvre d'une gouvernance éthique au PLQ. Cette résolution est le fruit de plusieurs mois de travail du comité Éthique et Gouvernance présidé par Robert Poëti et Bruno-Serge Boucher. C'est avec fierté que je vous dis que nous sommes le premier parti politique au Québec à nous doter de telles dispositions. L'adoption finale du code d'éthique se fera lors du prochain Congrès des membres du Parti libéral du Québec.

En ce qui concerne la modernisation de nos idées : militants, sympathisants et parlementaires ont travaillé ensemble à toutes les étapes qui mèneront sous peu à un programme de gouvernement. Aujourd'hui, nous discuterons des grandes orientations que nous proposerons à tous les Québécois pour un Québec plus prospère, plus juste et ouvert sur le monde. Un Québec pour tous les Québécois.

Je vous souhaite un excellent Conseil général.

MARIE MONTPETIT

PRÉSIDENTE

COMMISSION POLITIQUE



Chers membres,

Au fil de son histoire, notre parti a toujours su se renouveler afin d'offrir une vision d'avenir pour tous les Québécois.

Ce renouvellement, il passe d'abord et avant tout par les idées que nous défendons. C'est pourquoi, dès le lendemain de l'élection de notre nouveau chef, la Commission politique du PLQ, sous l'élan de Philippe Couillard, a mis sur pied différents comités de réflexion coprésidés par des membres et des parlementaires. Les sujets abordés par ces comités couvrent l'ensemble des enjeux de société, puisque nous, libéraux, désirons gouverner pour tous les Québécois.

Parallèlement, dans le cadre de sa tournée du Québec, Philippe Couillard est venu à votre rencontre afin de connaître et de comprendre les réalités de chacune de vos régions. La vision libérale d'un Québec moderne et prospère passe par un développement de l'ensemble de ses régions.

Dans le même esprit, la Commission politique du PLQ a également mis sur pied une vaste consultation permettant de rencontrer les militants libéraux des quatre coins de la province dans le cadre d'une série de colloques régionaux. Le but d'une telle démarche est simple : retourner à la base de l'engagement politique pour que tous nos militants puissent contribuer à l'élaboration d'une vision renouvelée que nous pourrions présenter ensemble aux Québécois.

Le résultat d'une telle démarche est sans commune mesure et il est à l'image de notre parti.

Bientôt, nous offrirons aux Québécois un programme politique qui répondra à leurs véritables préoccupations, nous leur offrirons une vision d'avenir à la hauteur de leurs ambitions. La marque libérale, c'est d'écrire l'histoire, de faire progresser le Québec et de s'inspirer des générations précédentes pour assurer l'avenir des générations futures. Encore une fois, c'est ce que nous ferons.

RÉSOLUTION-CADRE SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

RÉSOLUTION-CADRE

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC

Préambule

Le Parti libéral du Québec (Parti) est une formation politique regroupant un grand nombre de personnes provenant de tous horizons ayant pour point commun le partage des valeurs libérales.

Cette organisation en est une des plus complexes, car elle est constituée à la fois d'élus, de bénévoles à niveau d'implication variable et d'employés rémunérés par le Parti. À cela s'ajoute une diversité d'instances, de postes et de responsabilités plus ou moins formels conférant différents pouvoirs et prérogatives à plusieurs milliers d'individus.

C'est afin de baliser les droits, les privilèges et les obligations de chacune de ces fonctions que dès le prochain Congrès des membres, le Parti enchâssera, à même sa Constitution, un Code d'éthique et de déontologie (le Code). Le Code ayant pour objectif d'être un complément aux lois, aux normes professionnelles, aux contrats de travail et autres règlements qui ne couvrent pas spécifiquement les activités inhérentes de la vie partisane. Le Code ne doit donc pas être interprété comme restreignant, remplaçant ou dédoublant les autres obligations imposées aux détenteurs de fonctions au sein du Parti. Dans les cas où il y aurait divergence entre le Code et la loi ou d'autres règlements, les dispositions les plus exigeantes devront guider le comportement des membres du Parti.

Le Code précise son champ d'application. Il s'étend au plus grand nombre de personnes possibles et notamment aux employés de la permanence du Parti, aux candidats aux élections et aux bénévoles ayant un poste au sein d'une organisation électorale, d'une association de circonscription ou d'une instance permanente du Parti. Le Code s'appliquerait également aux députés de notre Parti qui sont assujettis au Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, mais établit la primauté de ce dernier en cas de conflit, tout en établissant une complémentarité entre les deux documents. La rédaction du Code s'inspirera des meilleures pratiques ayant cours dans divers secteurs d'activités, dans plusieurs provinces, ainsi que dans plusieurs pays étrangers.

Il est souhaitable que les principes qui sous-tendent le Code soient connus de tous et appliqués dès maintenant en anticipation de l'ajout du Code à la Constitution du Parti et de la mise en place des instances prévues pour son application. Entretemps, les règles d'éthique applicables aux membres de l'exécutif du Parti continueront de s'appliquer également à eux.

RÉSOLUTION-CADRE

ATTENDU QUE le Parti libéral du Québec désire se doter d'un Code d'éthique et de déontologie s'inspirant des meilleures pratiques afin d'encadrer l'action de ses employés et de ses bénévoles occupant des fonctions au sein de celui-ci.

ATTENDU QUE ce Code d'éthique et de déontologie se veut un complément aux lois, aux normes professionnelles, aux contrats de travail et autres règlements qui ne couvrent pas spécifiquement les activités inhérentes de la vie partisane.

ATTENDU QUE le Comité d'éthique et gouvernance du Parti libéral du Québec prépare le Code d'éthique et de déontologie qui sera enchâssé dans la Constitution du Parti.

ATTENDU QUE pour être inclus dans la Constitution, le Code doit être soumis aux membres du Parti au prochain Congrès des membres en 2014, puisque seuls les membres du Parti réunis en Congrès peuvent amender la Constitution.

ATTENDU QUE le Comité d'éthique et de gouvernance désire présenter dès maintenant aux membres réunis en Conseil général les orientations, principes directeurs et balises déontologiques sur lesquels repose le Code d'éthique et de déontologie du Parti.

ATTENDU QU'IL est souhaitable que les principes qui sous-tendent le Code soient connus de tous et appliqués dès maintenant par tous en anticipation de l'ajout du Code à la Constitution du Parti et de la mise en place des instances prévues pour son application.

IL EST RÉSOLU par les membres du Parti libéral du Québec réunis en Conseil général d'approuver qu'un Code d'éthique et de déontologie du Parti libéral du Québec fondé sur les orientations suivantes soit soumis formellement au Congrès des membres pour faire l'objet d'un amendement à la Constitution.

Le Code est divisé en deux parties.

La première section concerne l'éthique et regroupe les grands principes moraux devant guider les comportements des différents titulaires de fonctions au sein du Parti, alors que la deuxième partie concerne la déontologie et énumère des règles et obligations balisant cinq situations spécifiques.

I.

PRINCIPES D'ÉTHIQUE

Les quatre principes directeurs devant guider en tout temps les décisions et comportements des détenteurs de fonctions au sein du Parti sont les suivants :

1. Respect des lois

Le Code énonce la nécessité de respecter toutes les lois en vigueur au Québec et au Canada, y compris la Loi électorale et les règlements et directives du Directeur général des élections et les règles en matière de lobbying, de même que les dispositions de la Constitution et du Règlement général du Parti et de toutes les règles adoptées de temps à autre par celui-ci. Le Code exige le respect des plus hauts standards éthiques dans l'application de ce qui précède.

2. Respect des personnes

Le Code précise des règles de conduite afin que chacun agisse avec respect à l'égard de toute personne, proscrit l'intolérance et tout autre comportement ne respectant pas les droits fondamentaux et la liberté d'expression d'autrui.

3. Respect des institutions

Le Code exige que chacun agisse de manière à toujours préserver la réputation et la dignité de la charge politique et fasse primer en toute chose l'intérêt supérieur du Québec et de ses institutions. Il précise de plus l'obligation d'agir avec loyauté de manière à toujours préserver la réputation et la dignité du Parti.

4. Intégrité et imputabilité

Le Code exige de chacun qu'il agisse avec intégrité et qu'il soit imputable de ses gestes dans le cadre de ses fonctions. Il prévoit certains mécanismes de formation, d'encadrement et de responsabilisation pour éviter les écarts de conduite d'individus dont une personne a la charge. Il précise les attentes en ce qui concerne le professionnalisme devant prévaloir dans l'exercice des fonctions exécutées par les personnes visées, dont le respect de la confidentialité des informations personnelles.

II.

OBLIGATIONS DÉONTOLOGIQUES

Outre les principes directeurs, le Code d'éthique et de déontologie contient également des règles et obligations de nature déontologique. Il balise plus particulièrement par des règles spécifiques les cinq situations suivantes :

1. Conflit d'intérêts

Ces situations requièrent que la personne visée déclare rapidement tout intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise, une association ou un autre parti politique, et évite d'utiliser quelque statut ou fonction au sein du Parti afin de se procurer un avantage, quel qu'il soit, à son profit ou à celui de toute personne avec laquelle elle a des liens. Le Code prévoit des mécanismes de divulgation des conflits et à qui ces divulgations sont faites. Il énonce des sanctions appropriées afin de prévenir ou sanctionner tout manquement.

2. Abus de pouvoir

Les règles déontologiques énoncent des mesures destinées à prévenir les situations où une personne abuserait de son statut ou de sa fonction, ou amènerait une autre personne à enfreindre le Code d'éthique et de déontologie.

3. Cadeaux et gratifications

Le Code prévoit également des restrictions à la sollicitation ou à l'acceptation par toute personne de cadeaux, faveurs, dons ou autres bénéfices afin d'éviter toute situation susceptible d'influencer le jugement de cette personne dans l'exercice de ses fonctions.

4. Utilisation de biens du Parti

Les règles déontologiques préviennent l'utilisation des équipements, services, informations, locaux, ressources et autres biens du Parti pour d'autres fins que celles auxquelles ils sont destinés et tout usage d'informations du Parti au profit de tiers.

5. Avant-mandat et après-mandat

Le Code énonce des règles destinées à veiller à ce que les personnes à qui sont confiées des fonctions au sein du Parti soient de bonne réputation et aient la probité nécessaire à l'exercice de leurs fonctions. Il énonce également des attentes d'après-mandat à l'égard des personnes ayant occupé des fonctions au Parti.

Bien que les actions de chaque personne soient avant tout une responsabilité personnelle et individuelle, le fait d'accepter une fonction ou une responsabilité au sein du Parti aura désormais pour contrepartie l'adhésion aux principes et aux prescriptions énumérés dans le Code d'éthique et de déontologie et le respect de ceux-ci.

COMITÉ D'ÉTHIQUE

Afin d'améliorer la compréhension et l'application du Code d'éthique et de déontologie, un comité permanent est mis en place pour mettre à la disposition des membres du Parti un mécanisme de consultation, de formation, d'analyse de situations problématiques, de même que de résolution de différends. Celui-ci est nommé Comité d'éthique du Parti et a un pouvoir de recommandation. Le Comité d'éthique met en place des ressources auxquelles les membres pourront adresser leurs questions sur la mise en œuvre et l'application du Code d'éthique et de déontologie. Un budget raisonnable est attribué par le Parti pour la gestion de ces ressources.

Le Comité d'éthique a notamment pour responsabilité d'assurer l'application du Code, la formation des membres quant à son contenu et aux modalités de son application, le traitement des demandes s'y rapportant, les enquêtes sur plaintes et la mise en place d'un mécanisme de résolution de différends. Il est composé de personnes reconnues pour leur impartialité, leur intégrité et leurs hauts standards en matière d'éthique.

Le Code d'éthique et de déontologie prévoit le processus de traitement des plaintes. Au préalable, le membre plaignant doit notamment avoir vérifié la véracité des faits sur lesquels repose la plainte. La Commission juridique du Parti est ensuite chargée de vérifier la recevabilité des plaintes et de faire rapport au Comité d'éthique. Un mécanisme de révision vise à prévenir toute irrégularité dans le traitement d'une plainte. La sévérité des sanctions dépend du contexte de l'infraction et de certains facteurs atténuants ou aggravants, tels que la répétitivité et l'intensité de l'infraction, l'intention, les regrets, l'aveu, la collaboration ainsi que le cumul d'autres infractions.

MISE EN ŒUVRE ET APPLICATION

Il est résolu que les membres en Conseil général approuvent par la présente les principes du Code d'éthique et de déontologie énoncés ci-dessus, et que le Code d'éthique et de déontologie soit soumis en forme détaillée pour adoption par les membres du Parti au Congrès de 2014. De plus, il est résolu que le Code fasse au Congrès l'objet d'une proposition d'amendement à la Constitution du Parti, afin que ces principes puissent être enchâssés dans la Constitution pour guider l'action politique de chacun au Parti. Enfin, il est résolu qu'un délai raisonnable soit prévu après l'approbation des membres en Congrès pour la mise en œuvre des ressources et procédures requises et pour bien informer l'ensemble des personnes qui seront tenues de s'y conformer.

RÉSOLUTION-CADRE

RÉSOLUTION-CADRE DÉTERMINANT LE PLAN D'ACTION DU PROCHAIN GOUVERNEMENT LIBÉRAL

Préambule

Créer une société prospère, juste et rassembleuse

Le Parti libéral du Québec est issu de la plus longue tradition démocratique du Québec, nos origines remontant à la naissance du Canada. À toutes les époques de notre histoire, c'est dans notre formation politique que les Québécois ont placé leur confiance pour relever les défis qui se dressaient devant eux.

À l'aube d'un nouveau rendez-vous électoral, nous devons démontrer aux Québécois que le Parti libéral du Québec saura mieux que les autres formations politiques relever les défis de l'heure et diriger un gouvernement compétent, capable de bâtir une société prospère, juste et unie.

Notre parti se présentera devant les Québécois avec un programme de gouvernement renouvelé. Au cours des derniers mois, des comités constitués de toutes les instances du Parti et de son aile parlementaire ont collaboré étroitement afin d'élaborer des propositions audacieuses orientées vers la remise en marche de notre économie et notre volonté de bâtir une société prospère et juste.

Il en ressortira un véritable programme de gouvernement qui nous distingue des autres formations politiques et qui sera dévoilé au début de la prochaine campagne électorale.

- *Nos propositions sont réalistes et réfléchies. Elles répondent directement à des défis que nous devons relever afin d'atteindre nos objectifs de prospérité et de justice.*
- *Nos propositions sont crédibles et réalisables. Elles sont ancrées dans un cadre financier solide qui vise avant toute chose à rétablir l'équilibre budgétaire, condition première à la réduction graduelle du poids de notre endettement collectif.*

Notre programme de gouvernement s'inscrit également dans les valeurs qui nous unissent au sein du Parti libéral du Québec et dont la somme nous distingue des autres formations politiques. Ainsi, notre programme reflètera notre volonté de diriger un gouvernement qui crée un environnement économique stable et prévisible permettant à toutes les forces créatrices du Québec de créer des emplois et de développer des entreprises capables de se mesurer aux meilleures. Nous préconisons cette approche plutôt que l'interventionnisme démodé du Parti Québécois qui freine l'élan des Québécois.

Notre programme de gouvernement reflètera aussi nos valeurs de liberté et de responsabilités individuelles. Nous investirons dans notre richesse collective la plus porteuse et la plus précieuse : les Québécois eux-mêmes et leurs

familles. De la petite enfance jusqu'à la formation continue, nous investirons dans l'éducation et la formation afin que les Québécois puissent acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à la réalisation de leurs ambitions.

Notre formation politique a la conviction que le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté et d'intégrer les nouveaux arrivants demeure l'emploi. Nous libérerons les forces créatives des Québécois pour qu'ils puissent réaliser et réussir. Nous ne sommes ni faibles, ni craintifs et ni encore moins assiégés. Nous sommes forts, ambitieux et capables de rivaliser avec les meilleurs.

Notre programme de gouvernement vise à bâtir une société juste. Si nous croyons fondamentalement à l'égalité des chances et à la responsabilité individuelle, nous savons aussi que nous devons nous entraider et soutenir les plus vulnérables de notre société. C'est aussi une valeur profonde qui rassemble tous les libéraux. Notre programme de gouvernement permettra de mieux soutenir les plus vulnérables de notre société.

Nous croyons également que la famille est notre attachement premier. C'est sous les gouvernements libéraux successifs que nous avons bâti ce que des commentateurs ont qualifié de «paradis des familles». Notre programme de gouvernement proposera des mesures concrètes pour les familles, notamment pour faciliter l'accès à la propriété des jeunes familles et permettre à nos aînés de conserver la leur.

Enfin, notre programme de gouvernement est rassembleur. Pour les militants du PLQ, c'est dans cette volonté de bâtir une société prospère et juste, nourrie par l'ambition des Québécois, que s'accompliront le plus efficacement la défense de notre identité et de notre culture, ainsi que le rayonnement de notre nation. Parce que les sociétés qui sont fortes économiquement sont aussi fortes culturellement. Parce que le succès attire. Parce que le succès impose le respect. À mille lieux du repli identitaire péquiste, le PLQ croit que la différence du Québec s'affirme par la confiance et non par la méfiance, par l'inclusion et non par la division, par l'acceptation des différences et non par l'intolérance.

Notre programme de gouvernement vise ainsi à bâtir une société francophone qui rassemble en permettant à chacun de contribuer et de participer à notre élan collectif. Cette société francophone exprime son attachement à la fédération canadienne et participera pleinement à celle-ci en y déployant toute son influence. Nous ferons la promotion de notre identité, de notre culture et de notre caractère spécifique pour qu'ils soient pleinement reconnus au sein de notre fédération.

Ce programme de gouvernement, nous devons le présenter à tous les Québécois afin de mériter leur confiance. Nous devons remplacer le gouvernement du Parti Québécois. En un an seulement, celui-ci a fait la preuve de son incompétence dans la gestion des affaires de l'État au point de faire perdre leur emploi à des milliers de Québécois, tout en amenant le Québec au bord d'une récession, cela pendant que nos partenaires bénéficient des fruits de la croissance.

À nous maintenant, militantes et militants du Parti libéral du Québec, de rassembler les Québécois autour d'un projet moderne et ambitieux et de construire un avenir ouvert sur le monde. Ce projet fait l'objet de la résolution-cadre suivante qui précise les orientations et les grands axes d'intervention qui guideront l'élaboration de notre programme de gouvernement.

Notre parti se présentera devant les Québécois avec un programme de gouvernement renouvelé.

RÉSOLUTION-CADRE

ATTENDU QUE lors du Conseil général de juin 2013, il a été annoncé que des comités de travail avaient été mis en place afin d'établir les politiques visant à renouveler le programme du Parti libéral du Québec ;

ATTENDU QUE ces comités regroupant des représentants des différentes commissions permanentes du Parti, des élus ainsi que de nombreux membres ont mené plusieurs consultations au cours des derniers mois ;

ATTENDU QUE la Commission-Jeunesse a pu exprimer plus particulièrement ses orientations lors du Congrès-Jeunes qui a eu lieu en août dernier ;

ATTENDU QUE le comité directeur, coprésidé par la présidente de la Commission politique et le député de Louis-Hébert, a pris en considération toutes les recommandations des différents comités de travail ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Parti Québécois pourrait plonger le Québec en campagne électorale incessamment et que le Parti libéral du Québec doit se doter d'un programme à la hauteur des ambitions des Québécois pour réparer les dégâts causés par l'actuel gouvernement ;

IL EST RÉSOLU par les membres du Parti libéral du Québec réunis en Conseil général qu'un prochain gouvernement libéral, conformément aux orientations se dégageant des différentes consultations ayant eu lieu :

I.

FERA DU QUÉBEC UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE ET PLUS PROSPÈRE EN FONDANT SES ACTIONS SUR LES OBJECTIFS SUIVANTS :

1. Reprendre le contrôle de nos finances publiques en faisant du retour à l'équilibre budgétaire la priorité du prochain gouvernement libéral.
2. Créer un environnement économique stable et prévisible permettant à toutes les forces créatrices du Québec de créer des emplois et de développer des entreprises capables de se mesurer aux meilleures.
3. Stimuler le développement économique de toutes les régions du Québec.
4. Simplifier et rendre plus équitables les politiques fiscales des particuliers.
5. Simplifier le fardeau administratif des entreprises et pratiquer une fiscalité qui incite à l'investissement et à la création d'emplois.
6. Accorder une importance prépondérante à l'équité intergénérationnelle dans les décisions de l'État québécois.
7. Maintenir la gestion d'un régime de soins de santé universel dont le financement est public.
8. Reconnaître que l'éducation, la formation et l'acquisition de connaissances sont les principaux déterminants de la croissance économique future.

9. Soutenir la famille, fondement de notre société, de la petite enfance aux aînés.
10. Poursuivre le leadership des gouvernements libéraux précédents en matière de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques.
11. Ouvrir le Québec sur le monde et mobiliser les Québécois autour de projets communs plutôt que de les diviser en fonction de leur langue, de leur origine ethnique ou de leurs croyances religieuses.

II.

DÉPLOIERA UN PLAN D'ACTION CONTENANT LES NEUF AXES D'INTERVENTION PRIORITAIRES SUIVANTS AFIN D'ATTEINDRE SES OBJECTIFS :

Axe d'intervention # 1 **Une économie innovante, entrepreneuriale et créatrice d'emplois**

Un gouvernement libéral relancera la création d'emplois afin d'éviter une récession à court terme. Il créera un environnement économique propice à l'accélération de notre croissance à long terme en :

- 1.1 Redonnant aux Québécois le goût d'entreprendre, en développant la culture entrepreneuriale et en valorisant le succès entrepreneurial.
- 1.2 Favorisant l'investissement dans les nouvelles entreprises innovantes dans les secteurs cibles des nouvelles technologies et du secteur manufacturier afin de maximiser leurs chances de survie et de croissance.
- 1.3 Développant une véritable culture de l'innovation dans tous les secteurs de l'économie, de l'agriculture jusqu'aux technologies de l'information, afin d'assurer la prospérité future du Québec et d'améliorer la productivité de nos entreprises.
- 1.4 Soutenant la relève entrepreneuriale par des mesures fiscales et en maintenant la propriété québécoise de nos entreprises en favorisant le transfert aux membres de la famille du propriétaire ou des employés de premier plan.
- 1.5 Épaulant nos entreprises, surtout les PME, dans la conquête de nouveaux marchés et dans la consolidation de leurs marchés traditionnels.
- 1.6 Simplifiant la bureaucratie à laquelle font face les entrepreneurs lorsqu'ils interagissent avec l'État québécois.
- 1.7 Favorisant le maintien des travailleurs d'expérience en emploi afin que le Québec continue de bénéficier de leur savoir-faire et les plus jeunes travailleurs de la transmission de leurs connaissances.

Axe d'intervention # 2

Un gouvernement pour toutes les régions

Un gouvernement libéral fournira à toutes les régions, des régions-ressources aux régions maritimes, les moyens de se développer et de participer à leur plein potentiel à la réussite du Québec en :

- 2.1 Relançant le Plan Nord tout en le bonifiant d'une offensive majeure visant à développer un réseau de fournisseurs et d'équipementiers qui créeront des emplois et feront bénéficier à toutes les régions du Québec les retombées de ce grand projet.
- 2.2 Élaborant la première stratégie maritime de l'histoire du Québec qui mettra en valeur tout le potentiel du fleuve et renforcera les régions côtières, autant celles vivant des activités portuaires que de la pêche.
- 2.3 Partageant une partie des redevances issues de l'exploitation des ressources naturelles avec les communautés locales concernées afin de les aider à répondre adéquatement à la demande en matière de services et d'infrastructures qu'occasionne l'arrivée de nouvelles industries et à favoriser la diversification économique. Ce nouveau partage sera réalisé dans le cadre de la négociation du prochain pacte fiscal avec les municipalités.
- 2.4 Faisant de nos surplus d'énergie hydroélectrique un outil structurant de développement économique.
- 2.5 Favorisant une industrie forestière innovante, notamment en développant de nouveaux produits et de nouveaux marchés.
- 2.6 Permettant aux communautés locales concernées de tirer des bénéfices de l'exploitation forestière.
- 2.7 Soutenant la relève agricole et en révisant la politique bioalimentaire de manière à encourager l'achat de produits locaux et du terroir et à assurer la pérennité du patrimoine agricole québécois.

Axe d'intervention # 3

Une métropole internationale

Un gouvernement libéral soutiendra le développement et le rayonnement de Montréal qui occupe un rôle moteur dans l'économie québécoise en :

- 3.1 Accompagnant Montréal et les administrations s'y rattachant (AMT, STM, Ville, etc.) dans leur volonté de se doter d'une gouvernance moderne qui soit propice à son développement. À la demande des administrations, la charte de Montréal sera modernisée et actualisée.
- 3.2 Dotant Montréal des leviers financiers et fiscaux qui lui permettront de devenir une métropole internationale enviable.
- 3.3 Permettant à Montréal de continuer à se doter d'infrastructures modernes qui contribueront à améliorer la qualité de vie de ses citoyens et l'attraction des familles.
- 3.4 Accéléralant la modernisation et la réfection des infrastructures routières tout en misant sur une qualité et une durabilité de l'exécution des travaux.

- 3.5 Complétant la modernisation des centres hospitaliers universitaires (CHU) par la réalisation du Quartier de la santé.
- 3.6 Optimisant la planification et les opérations du réseau de transport en commun de Montréal et de la grande région métropolitaine.
- 3.7 Appuyant Montréal dans l'attractivité et la rétention d'entreprises à rayonnement international.
- 3.8 Poursuivant le développement culturel de Montréal, axe important de son développement économique, et en l'appuyant dans le cadre des festivités entourant son 375^e anniversaire qui aura lieu en 2017.
- 3.9 Facilitant l'intégration de la main-d'œuvre immigrante.
- 3.10 Soulageant les difficultés sociales particulières à une métropole, notamment celles associées au phénomène de l'itinérance.

Axe d'intervention # 4

Une capitale nationale confiante en son avenir

Un gouvernement libéral soutiendra le développement et le rayonnement de sa capitale nationale dans ses fonctions de siège décisionnel du gouvernement et de relations politiques internationales en :

- 4.1 Dotant Québec des leviers financiers et fiscaux pour soutenir le développement continu, digne d'une capitale, par son rayonnement international, son patrimoine, la culture et le savoir.
- 4.2 Permettant à Québec de continuer à se doter d'infrastructures modernes, qui contribueront à améliorer la qualité de vie de ses citoyens et à maximiser son immense potentiel touristique et la diversification de son économie amorcée depuis une quinzaine d'années.
- 4.3 Utilisant le plein potentiel portuaire de Québec pour en faire une zone de transit dans le cadre du projet de Route bleue basée sur l'utilisation du cabotage sur le fleuve et en maximisant les retombées récréotouristiques de la navigation de plaisance.

Axe d'intervention # 5

Des familles et des aînés en santé

Un gouvernement libéral épaulera les Québécois à toutes les étapes de leur vie, de la petite enfance à la vieillesse en :

- 5.1 Améliorant l'accès aux services de garde pour tous les enfants dans le but de faciliter la conciliation travail-famille.
- 5.2 Protégeant les enfants les plus vulnérables par un soutien accru aux initiatives visant à venir en aide aux jeunes en difficultés.
- 5.3 Facilitant l'accès à la propriété pour les jeunes familles dans un contexte où la valeur des résidences augmente plus rapidement que les revenus.

- 5.4 Aidant les aînés à acquitter les taxes foncières de leur résidence par la mise en place d'un programme de régulation de l'impôt foncier pour les aînés propriétaires, et ce, afin de leur permettre de conserver leur maison malgré les hausses de taxes.
- 5.5 Créant des milieux de vie adaptés aux besoins de nos aînés, notamment en bonifiant et en rendant accessible à un plus grand nombre de municipalités le programme Municipalité amie des aînés.
- 5.6 Augmentant le nombre de cliniques-réseau et en formant davantage d'infirmières praticiennes spécialisées.
- 5.7 Revoyant le financement des établissements de notre système de santé afin de restreindre la bureaucratie et faire en sorte que l'argent public soit davantage utilisé pour les services aux patients, tout en récompensant la productivité et les meilleurs résultats.

Axe d'intervention # 6

L'éducation et la formation, une pierre d'assise de notre avenir collectif

Un gouvernement libéral permettra à tous les Québécois de contribuer à notre avancement économique et social par l'éducation, la formation, l'acquisition de connaissances et de compétences en :

- 6.1 Menant une offensive visant à contrer le décrochage scolaire en s'assurant de mesures de dépistage et d'interventions précoces et en développant notamment des stratégies d'interventions spécifiques pour les garçons.
- 6.2 Faisant de l'école un « milieu de vie » dépourvu d'intimidation dans le but de favoriser la réussite scolaire, un milieu où les infrastructures répondent aux normes requises afin d'assurer un environnement d'apprentissage sain pour les élèves.
- 6.3 Assurant un meilleur arrimage entre les besoins en matière de main-d'œuvre et les programmes de formation offerts dans chacune des régions du Québec.
- 6.4 Orientant la formation professionnelle et technique vers le modèle coopératif, les stages en entreprise et la modulation des programmes collégiaux.
- 6.5 Renforçant l'apprentissage des langues à l'école en ciblant particulièrement la qualité du français, notamment en développant davantage les aptitudes en matière de lecture chez nos jeunes.
- 6.6 Donnant davantage d'autonomie aux écoles.
- 6.7 Permettant aux adultes sur le marché du travail désirant parfaire leurs compétences d'avoir plus facilement accès à la formation professionnelle.
- 6.8 Assurant un financement de nos universités en indexant les droits de scolarité.

Axe d'intervention # 7

Pour un Québec vert

Un gouvernement libéral permettra au Québec de retrouver son rôle de leader en matière de lutte contre les changements climatiques en :

- 7.1 Réinstaurant un plan de lutte contre les changements climatiques qui figurera parmi les meilleurs en Amérique du Nord, à l'instar de celui du gouvernement libéral précédent.
- 7.2 Diversifiant nos sources d'énergie afin de diminuer notre consommation de pétrole et ainsi diminuer les émissions de gaz à effet de serre et éventuellement maintenir dans l'économie québécoise des milliards de dollars actuellement dépensés pour l'achat de pétrole provenant de l'extérieur du Québec.
- 7.3 Autorisant des projets de mini-centrales électriques qui répondront à un processus d'évaluation rigoureux, transparent et encadré.
- 7.4 Se dotant d'un cadre réglementaire qui assure les plus hautes normes environnementales pour une potentielle exploitation des hydrocarbures. Ce cadre devra respecter les principes du développement durable, soit les dimensions écologiques, sociales et économiques ; c'est-à-dire la santé et la sécurité, les impacts sur l'environnement, l'acceptabilité sociale et les impacts économiques.
- 7.5 Se dotant d'un véritable plan de gestion intégrée des matières résiduelles.
- 7.6 Se dotant d'une politique de consommation gouvernementale avec les plus hauts standards écoresponsables.

Axe d'intervention # 8

Des Québécois fiers de leur culture, de leur langue et de leur identité

Un gouvernement libéral fera la promotion de notre culture ainsi que de notre langue qui façonne l'identité québécoise au Québec, au Canada et partout à travers le monde en :

- 8.1 Soutenant les projets qui permettront aux créateurs québécois de rayonner à l'international et en considérant la culture comme un levier de développement économique pour le Québec, notamment comme attrait touristique.
- 8.2 Promouvant l'usage et la qualité du français dans l'ensemble des sphères de la société, par exemple l'école, le travail et l'espace public.
- 8.3 Maximisant les ressources destinées à la francisation des nouveaux arrivants.
- 8.4 Refusant de participer à des négociations constitutionnelles si les revendications traditionnelles du Québec, historiquement défendues par notre parti, ne figurent pas à l'ordre du jour.
- 8.5 Redonnant au Québec sa place de leader au sein de la fédération canadienne, permettant ainsi de renforcer la voix du Québec dans les prises de décision concernant les Québécois.

Axe d'intervention # 9

Des finances publiques plus saines, une fiscalité plus équitable et une administration plus transparente

Un gouvernement libéral fera du retour à l'équilibre budgétaire une priorité, instaurera une fiscalité qui récompense l'effort, le travail et l'investissement, et rendra les données gouvernementales davantage accessibles aux citoyens en :

- 9.1 Établissant un plan de retour à l'équilibre budgétaire crédible après avoir pris connaissance de l'état réel des finances publiques que le gouvernement du Parti Québécois se refuse à dévoiler. Afin d'éviter toute partisanerie dans ce débat nous demanderons au Vérificateur général, en collaboration avec le ministère des Finances, de brosser un portrait juste et réel de l'état des finances publiques dès notre arrivée au gouvernement. Nous adopterons une loi afin qu'un portrait juste des finances publiques, vérifié par le vérificateur général, soit rendu public trente jours avant chaque élection.
- 9.2 Mandatant un comité d'experts qui aura pour mission de réviser en profondeur notre régime fiscal pour qu'il encourage les particuliers à améliorer leur sort ainsi que leurs revenus et pour qu'il soit simplifié pour les entreprises.
- 9.3 Adoptant une loi-cadre qui fixerait des règles claires et qui placerait le gouvernement ouvert au cœur de l'action gouvernementale et en étendant le Règlement sur la diffusion de l'information à l'ensemble des organismes publics assujettis à la législation pour garantir la diffusion automatique de documents et de renseignements, tout en assurant une protection totale de la vie privée des Québécois.